

Question présentée par le député :

M. Jean Romain

Date de dépôt : 5 octobre 2021

Question écrite urgente

Quelle est aujourd'hui la position de la CIIP au sujet de la controversée « orthographe rectifiée » ?

Le 9 juin 2021, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a décrété une « étape clef dans l'adaptation de l'orthographe à l'état actuel de la langue » ; sous couleur de simplification, cette décision de la CIIP de prescrire une « orthographe rectifiée » impose de nouvelles règles orthographiques, découlant de 14 principes, pour l'enseignement du français dans les cantons romands. Dans les faits, quelque 2400 mots sont touchés par cette rectification.

Depuis cette date, une pétition de 5500 signatures a été envoyée à la CIIP ainsi qu'au DIP, une motion du Grand Conseil a été votée le 3 septembre, qui s'opposait à cette mesure ; le parlement jurassien a aussi montré son opposition ; Berne, Vaud et le Valais ont été saisis par des objets parlementaires. Bref, ni le peuple ni les politiciens romands n'accueillent favorablement ce qui apparaît comme un oukase arrogant.

Ma question est donc la suivante :

La CIIP avait annoncé une décision en septembre 2021, qu'en est-il aujourd'hui ?

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance de la réponse qu'il voudra bien m'apporter.